

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 10 MARS 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **Mercredi 25 février 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **12 mars 2026**

Objet de la délibération :

19 – Résiliation de l'adhésion au CNAS au 31 décembre 2026

Le mardi 10 mars 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : M. LECRIQUE Yves (donne pouvoir à Mme AARNINK-GEMINEL Dominique)

Absents : Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick ADNET

Il est proposé de travailler à une refonte complète de l'action sociale proposée aux agents. Dans ce cadre il est proposé de résilier l'adhésion au CNAS à compter du 31 décembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la résiliation de l'adhésion au CNAS en date du 31 décembre 2026

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 11 mars 2026 et publication ou notification
le 11 mars 2026

MONTMEDY, le 11 mars 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 11 mars 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD